



Campagne de contrôle Matériaux en contact avec les denrées alimentaires 2013

La présente campagne a été effectuée par des agents du Service de la Sécurité Alimentaire, Direction de la Santé du Ministère de la Santé, dans le courant de l'année 2013.

1. Champ d'application

L'objectif de cette campagne était de contrôler le respect des limites maximales dans les denrées alimentaires en fonction des réglementations existantes dans le domaine.

Evaluation

Les contaminants recherchés étaient :

- La mélamine et le formaldéhyde dans les ustensiles en mélamine
- Les amines aromatiques primaires dans les ustensiles en nylon
- Les plastifiants d'origine d'emballage carton et couvercle (campagne européenne)
- Le total des substances migrantes (migration globale)
- Le bisphénol A dans les biberons et les boîtes de conserves
- Les substances provoquant une altération organoleptique (test organoleptique)
- Les substances inhibitrices d'origine d'emballage carton

Toutes les informations concernant les domaines des contaminants industriels se trouvent sur le site de l'OSQCA.

2. Réglementation

Le règlement (CE) n°1935/2004 du 27 octobre 2004 établit les exigences générales applicables aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Le règlement (CE) n°10/2011 du 14 janvier 2011 fixe les exigences spécifiques applicables aux matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Service de la sécurité alimentaire		9 avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg		☎(352) 2477 5620 📠(352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu	
Campagne de contrôle	FC/LZ/PH	DOC-153-00	10/12/2013	Page 1/4	



3. Les méthodes

Echantillonnage

Le Service de la sécurité alimentaire a effectué les prélèvements de manière sélective au niveau des distributeurs, des détaillants, du marché luxembourgeois et des fabricants luxembourgeois.

Méthodes analytiques

Mélatamine et formaldéhyde : Les échantillons ont été analysés par le Laboratoire National de Santé par spectrophotométrie précédée d'une migration spécifique avec l'acide acétique comme décrit dans le guide « Technical guidelines on testing the migration of primary aromatic amines from polyamide kitchenware and of formaldehyde from melamine kitchenware »

http://ihcp.jrc.ec.europa.eu/our_labs/eurl_food_c_m/publications/FCM%20EURL%20L_BNA24815ENN_Guidelines%20kitchenware%20PAAs-FA_2011_06_online.pdf

Amines aromatiques primaires (PAA) : Les échantillons ont été analysés par le Laboratoire National de Santé par LC-MS précédée d'une migration spécifique avec l'acide acétique comme décrit dans le guide « Technical guidelines on testing the migration of primary aromatic amines from polyamide kitchenware and of formaldehyde from melamine kitchenware »

http://ihcp.jrc.ec.europa.eu/our_labs/eurl_food_c_m/publications/FCM%20EURL%20L_BNA24815ENN_Guidelines%20kitchenware%20PAAs-FA_2011_06_online.pdf

Migration globale : Les échantillons ont été analysés par le Service commun des Laboratoires (SCL) – Laboratoire de Bordeaux selon la norme NF EN 1186-9 et les conditions d'analyse ont été choisies conformément au règlement (CE) n° 10/2011 du 14 janvier 2011.

Bisphénol A : Les échantillons ont été analysés par le Laboratoire National de Santé par GS-MS d'une migration spécifique avec un simulant.

Test organoleptique : Les échantillons ont été analysés par le Laboratoire SGS Institut Fresenius (en Allemagne) selon la norme DIN 10955.

Plastifiants : Les échantillons ont été analysés par deux laboratoires le Kantonales Labor Zürich et le Chemisches und Veterinäruntersuchungsamt Stuttgart (CUVA) pour une campagne européenne sur les couvercles de conserve en verre.

Service de la sécurité alimentaire		9 avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg		☎(352) 2477 5620 ☎(352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu	
Campagne de contrôle	FC/LZ/PH	DOC-153-00	10/12/2013	Page 2/4	



4. Les résultats

Analyses	Matrice	Nbre éch	% conformité		%NC	Action
			Conforme	Conforme en tenant compte de l'incertitude analytique		
Amines aromatiques primaires (PAA)	Ustensiles en nylon	17	94,1%	/	5.9%	retrait
Mélatamine	Ustensiles en mélamine	15	100%	/	/	/
Formaldéhyde	Ustensiles en mélamine	16	93.8%	/	6.2%	rappel
Plastifiants	Couvercle de conserve en verre	3	66.6%	/	33.3%	DoC non-conforme
Migration totale	Blister plastique (usage unique)	15	100%	/	/	/
Bisphénol A	Biberon	10	100%	/	/	/
	Boîtes de conserve	17	100%	/	/	/
Test organoleptique	Blister plastique	4	Pas encore disponible			
Phthalates	Emballage carton	10	Pas encore disponible			
Substances inhibitrices	Emballage carton	10	Pas encore disponible			
Total échantillons		117	96,1%	/	3,4%	/

5. Conclusions

Dans le cadre du contrôle des **amines aromatiques primaires (PAA)**, un échantillon a dépassé les limites de migration spécifique conformément au règlement (CE) n°10/2011 du 14 janvier 2011; un rappel a été entamé pour cet échantillon.

La campagne de contrôle des **ustensiles en mélamine** a été démontrée une non-conformité. Cet échantillon a dépassé la limite maximale de migration spécifique en formaldéhyde ; l'échantillon a été retiré du marché. En outre, un échantillon été contrôlé à l'importation sur base du règlement (CE) n°284/2011 du 22 mars 2011.

Dans le cadre du projet « Coordinated European Enforcement 2.0 on the **migration of plasticizers from the gaskets of lids with focus on compliance work** », trois échantillons, un produit luxembourgeois et deux produits européens, ont été prélevés. D'abord, les déclarations de conformités ont été demandées au long de la chaîne

Service de la sécurité alimentaire		9 avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg		☎(352) 2477 5620 ☎(352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu	
Campagne de contrôle	FC/LZ/PH	DOC-153-00	10/12/2013	Page 3/4	



Service de la sécurité alimentaire

alimentaire pour identifier les plastifiants utilisés et l'exploitant responsable. Ensuite, une analyse de détection des plastifiants a été réalisée afin de vérifier si les plastifiants déclarés sont bien conformes aux plastifiants retrouvés ; les plastifiants déclarés de deux échantillons n'ont pas correspondu aux plastifiants retrouvés, donc ils étaient non-conformes au règlement (CE) n°10/2011 du 14 janvier 2011. La quantification des plastifiants a été uniquement réalisée pour les échantillons qui ont reçu l'analyse de détection.

La problématique des plastifiants provenant des joints est bien connue, mais l'intervention se relève difficile dû à l'absence des mesures spécifiques au niveau européen et au niveau national. A noter que les producteurs des joints ainsi que des couvercles n'ont pas leur siège au Luxembourg.

Tous les échantillons analysés pour contrôler le **bisphénol A** et la **migration globale** ont été conformes par rapport au règlement (CE) n°10/2011 du 14 janvier 2011.

Les résultats du contrôle des **substances inhibitrices** et des **phthalates** dans les emballages carton et les résultats du **test organoleptique** n'étaient pas encore disponibles ; ils seront publiés ultérieurement.

Service de la sécurité alimentaire		9 avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg		(352) 2477 5620 (352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu
Campagne de contrôle	FC/LZ/PH	DOC-153-00	10/12/2013	Page 4/4